

Département  
du Lot

COMMUNE DE SAINT-CERE

AR Prefecture

046-214602518-20240619-CM\_18624\_1-DE  
Reçu le 19/06/2024

Arrondissement  
de FIGEAC

Canton  
de SAINT-CERE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 1**

**Séance publique du 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CERE, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Dominique BIZAT, en session ordinaire

Date de l'envoi et de  
l'Affichage de la  
Convocation  
14/06/2024

Formant la majorité des membres en exercice,

Date d'affichage à la  
Mairie de la séance du  
Conseil Municipal  
20/06/2024

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Dominique LEGRAND, Louis PLANCHAIS, Patrick PEIRANI, Jane PIGOT, Christine PESTEIL, Johan MOSSÉ, Angélique ALRIVIE, Olivier LARRIBE, Céline CADINOT, Patrick DE BERNARD, Cyril BORDES

**ETAIENT REPRESENTES** : Katia CHASSAING représentée par Franck DUMAS, Marion CALMEL représenté par Jane PIGOT, Pierre-Marie HAUDRY représenté par Patrick DE BERNARD

**ABSENTS** : Yves COUCHOURON, Bernard LE MEHAUTE, Anne VENULETH, Pierre VIDAL, Colette GRANDE

Mme Angélique ALRIVIE ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire les a acceptées.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H)**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 14 Absents représentés : 3 Votants : 17  
Votes : abstention : 3 contre : 0 pour : 14

Le conseil communautaire, par délibération en date du 22 avril 2024 a arrêté le projet de PLUI-H.

Cette étape marque le début d'une phase de consultation pour avis des personnes publiques associées et des communes membres.

Cette phase de consultation administrative précède l'organisation d'une enquête publique, étape importante où le public pourra consulter l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur ledit projet.

Le projet arrêté a été soumis pour avis aux communes membres de CAUVALDOR afin que leur conseil puisse rendre un avis sur le projet, dans un délai de 3 mois, à compter de l'arrêt du projet, soit au plus tard le 22 juillet 2024.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le projet de PLUI-H arrêté.

**Après présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le conseil communautaire de CAUVALDOR,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ; décide**

- D'émettre un avis favorable sans réserve sur le Plui-H arrêté en conseil communautaire.

**Vote :**

**14 pour :** Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS (katia CHASSAING) Dominique LEGRAND, Louis PLANCHAIS, Patrick PEIRANI, Jane PIGOT (Marion CALMEL), Christine PESTEIL, Johan MOSSÉ, Angélique ALRIVIE, Olivier LARRIBE, Céline CADINOT,

**3 abstentions :** Patrick DE BERNARD (Pierre Marie HAUDRY), Cyril BORDES

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme  
SAINT-CERE, le 19 juin 2024

La Maire  
Dominique BIZAT



La Secrétaire de séance